



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2019-117

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2019-09-17-003 - Arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0423 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Yonne le jeudi 19 septembre 2019 de 7 h 00 à 19 h 30 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2019-09-17-003

Arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0423 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Yonne le jeudi 19 septembre 2019 de 7 h 00 à 19 h 30

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
INTERMINISTÉRIELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETÉ N°PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0423
confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de l'Yonne
le jeudi 19 septembre 2019 de 7 h 00 à 19 h 30

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} août 2017 nommant Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDÉRANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le jeudi 19 septembre 2019 de 7 h 00 à 19 h 30 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance du poste de Préfet du département de l'Yonne, le jeudi 19 septembre 2019 de 7 h 00 à 19 h 30.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme Julia CAPEL-DUNN, Directrice de cabinet, désignée pour la suppléance est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **17 SEP. 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON